

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0443

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7° édition du Festival Lumière

du 12 au 18 octobre 2015

service: Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation,

culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0443

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7° édition du Festival Lumière du 12 au 18 octobre 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social à la fois la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au 1er rang desquelles le Festival Lumière.

L'Institut Lumière, qui organise le Festival Lumière depuis sa création en 2009, a déposé une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon pour l'organisation de cette manifestation en 2015.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015. En vertu de l'article 4 de l'ordonnance du 19 décembre 2014, "la Métropole est substituée à la Communauté urbaine de Lyon (...) dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création ainsi que dans l'ensemble de leurs droits et obligations et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence." De plus, en application de l'article L 3642-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon dispose d'une clause générale de compétence selon laquelle le Conseil règle, par délibération, les affaires de la Métropole.

Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un évènement culturel de notoriété internationale tel que le Festival Lumière, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

Avec l'organisation du Festival Lumière, l'Institut Lumière concourt à 5 objectifs majeurs poursuivis par la Métropole dans le cadre de sa politique culturelle. Ces 5 objectifs sont les suivants :

- offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de pratiques culturelles collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la Métropole en développant une image de dynamisme, de créativité et de modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

À l'occasion de la 6° édition, en 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait fixé les objectifs complémentaires suivants au Festival :

- développement du marché du film classique mis en place depuis 2013, avec un déploiement des propositions (conférences, rencontres, etc.), des professionnels représentés (exploitants, sociétés étrangères, etc.), des parcours adaptés aux diversités des attentes afin de répondre à la spécificité des acteurs de l'économie du film classique en lien, si possible, avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image et du cinéma (Imaginove, Pixel, etc.),

- développement de la dimension sociale et populaire du festival : intégration de personnes plus éloignées de l'offre culturelle du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développement de partenariats ciblés avec des associations,
- renforcement des actions culturelles dans l'agglomération : expositions, tournées pédagogiques, rencontres afin d'irriguer encore mieux le territoire.

b) - Bilan des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2014

Par délibération n° 2014-0205 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de 1 200 000 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6° édition du Festival Lumière, qui s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2014.

Dans les salles de cinéma, 328 séances (272 en 2013) ont permis de diffuser plus d'une centaine de films ; en outre, 293 séances (contre 230 l'année précédente) ont été présentées par des personnalités du cinéma.

Une manifestation populaire et festive avec un public en croissance

Le succès auprès du public s'est confirmé en 2014 avec plus de 142 000 festivaliers (133 000 en 2013) :

- le nombre total d'entrées pour les séances de cinéma est en hausse avec 94 640 entrées en 2014 contre 93 330 en 2013,
- dans les salles, 79 400 billets ont été émis (76 000 en 2013) contribuant à porter les recettes de billetteries de 402 848 € en 2013 à 471 866 € pour la saison 2014,
- dans les lieux d'exposition, 8 000 visiteurs ont été enregistrés (même chiffre en 2013),
- 17 000 visiteurs (14 000 en 2013) ont participé aux différentes activités proposées : des projections dans des camions, des master classes, des hommages, des signatures, etc.,
- dans les villages de jour et de nuit, la fréquentation est aussi en progression avec 30 000 visiteurs en 2014 (28 000 en 2013),
- les séances pédagogiques, les ateliers et les séances scolaires ont eu lieu en nombre croissant par rapport à la saison précédente (7 894 contre 6 784 en 2013), favorisant l'élargissement et la diversité des publics, des plus impliqués au plus éloignés,
- le nombre de bénévoles impliqués dans cette manifestation est également en hausse (450 en 2014 pour 410 en 2013) soulignant le succès populaire et festif de ce festival,
- 116 invités ont présenté 293 séances (contre 108 invités pour 230 séances en 2013).

Une implication sur 25 communes du Grand Lyon

Les séances de projection ont été organisées dans 13 salles de Lyon et 22 salles hors Lyon. Le nombre de séances s'est légèrement accru hors Lyon (de 30 en 2013 à 33 en 2014), mais l'audience s'est tassée avec 3 720 entrées (contre 3 970 en 2013) soulignant, au-delà de l'enthousiasme manifesté par les exploitants pour le festival, la nécessité de renforcer la conquête du public sur ce type de cinéma dans les communes où il est peu diffusé.

Outre ces 33 projections, 28 animations/expositions/ateliers pédagogiques et rencontres se sont déroulés dans les bibliothèques, médiathèques ou espaces culturels des communes de l'agglomération pour diversifier les approches du cinéma classique et élargir les publics. Les Communes concernées sont Bron, Caluire et Cuire, Cailloux sur Fontaine, Champagne au Mont d'Or, Charbonnière les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Décines Charpieu, Francheville, Meyzieu, Mions, Oullins, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon et Villeurbanne.

Des rendez-vous pour les professionnels

Le marché du film qui s'est tenu les 15, 16 et 17 octobre a permis à des professionnels du cinéma de débattre et d'échanger sur l'état présent et sur l'avenir de l'exploitation du cinéma classique, ses défis et ses perspectives. Il était organisé, au sein du Village, rue du Premier Film, autour de colloques animés par des professionnels, d'une "Journée des distributeurs" durant laquelle les éditeurs DVD, les distributeurs et les cinémathèques ont présenté leur catalogue et de projections.

166 professionnels accrédités venus de 17 pays dont l'Inde, l'Afrique du Sud, le Japon et la Chine, étaient présents et représentaient 101 sociétés. Au total, le festival a réuni environ 800 professionnels du cinéma (producteurs, distributeurs, exploitants, diffuseurs TV, ayants-droit, institutionnels, etc.).

Un rayonnement national et international

La notoriété croissante du Festival, la présence de monsieur Pedro Almodovar et les nombreux invités ont contribué à attirer un plus grand nombre de journalistes (465 en 2014 et 450 en 2013). La mise en place de ressources adaptées (lieux de rencontre, connexion internet, etc.) a facilité leurs activités. C'est ainsi qu'on peut totaliser 1 043 retombées dans la presse régionale, nationale ou internationale, contre 569 la saison précédente.

Une implication croissante du milieu économique et des retombées locales

Le Festival a poursuivi le développement de ses partenariats qui a progressé de 13,8 % (990 000 € en 2014 et 870 000 € en 2013), ce qui constitue un réel succès dans un contexte économique peu favorable.

c) - Programme d'actions pour l'édition 2015 et plan de financement prévisionnel

La 7° édition du Festival se déroulera du 12 au 18 octobre 2015. Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2014 seront poursuivis en 2015, à savoir, notamment :

- proposer un Festival unique en son genre sur la scène française et internationale, populaire et festif, célébrant le patrimoine cinématographique.
- garder le public au cœur de la manifestation et mettre toute l'organisation au service de la rencontre des films et du public,
- inscrire le Festival dans le territoire en tissant des liens avec les salles des Communes de l'agglomération et en développant des liens entre le centre et la périphérie dans le festival,
- enrichir l'offre au public en salle mais aussi en dehors, au centre du Festival et dans de nombreux lieux de l'agglomération
- développer le public professionnel notamment à travers le marché du film.
- maintenir le niveau d'excellence, fruit de la combinaison de l'expérience locale et du prestige national et international.

La programmation du festival est la suivante :

- une diversification de l'offre artistique avec 150 films programmés (depuis les films muets du début du XXe siècle aux films classiques), des avant-premières exceptionnelles, des hommages, des ciné-concerts, soient 333 projections au total, avec une majorité de copies neuves ou restaurées,
- la présence de 200 personnalités du cinéma contemporain avec la multiplication des rencontres grand public pour des temps d'échanges et de transmission (augmentation du nombre de séances présentées dans les salles de Lyon comme dans celles de l'agglomération),
- l'affirmation de la dimension professionnelle du Festival avec l'organisation du marché du film,
- une collaboration avec 62 lieux dans l'agglomération (40 lieux de projections et 22 lieux de rencontres et d'exposition).
- 6 moments de rassemblement dans de très grandes salles (Halle Tony Garnier, Auditorium de Lyon ou Amphithéâtre Centre des congrès) et des projections sur l'ensemble du réseau de salles de cinéma, d'art et d'essai aux multiplexes.
- un rayonnement médiatique national et international inédit depuis 6 ans et la mise en place de ressources (lieux de rencontres, connexion internet, etc.) facilitant le travail des journalistes et répondant à la dimension médiatique du festival,
- une multiplication de l'offre artistique (séances et autres manifestations) en direction d'un large public, avec la mise en vente d'un nombre supérieur de places (réduction de quotas de places réservées),
- les Nuits Lumière,
- un village cinéma rue du Premier Film.

Conformément à la clé de répartition actée par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) du Département du Rhône à la Métropole de Lyon, la subvention de la Métropole pour l'année 2015 proposée ci-dessous inclut la subvention d'un montant de 50 000 € versée en 2014 par le Département du Rhône à l'Institut Lumière.

Les produits	Réalisé 2014 (en € HT)	Prévisionnel 2015 (en € HT)
Métropole de Lyon	1 200 000	1 178 000
Région Rhône-Alpes	250 000	250 000
Département du Rhône	50 000	0
Préfecture	8 000	8 000
Centre national du cinéma et de l'image (CNC)	75 000	125 000
billetterie	470 377	500 000
mécénat et partenariat	990 712	1 100 000
autres (produits dérivés, livres, partenariats presse)	274 219	327 500
apport de l'Institut Lumière pour équilibre (part prise des ressources propres)	172 685	130 000
Total	3 490 993	3 618 500
Les charges		
programmation artistique	825 313	862 000
communication	687 750	680 000
services des publics	325 620	331 000
partenariats	92 924	99 000
professionnel	187 820	224 000
technique	234 520	213 000
services généraux	258 708	264 100
locaux	719 488	800 000
équipements	28 726	34 000
marché du film classique	130 125	111 400
Total	3 490 993	3 618 500

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 178 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 7° édition du Festival Lumière qui se déroulera du 12 au 18 octobre 2015. Cette subvention comprend la part de subvention attribuée antérieurement par la Communauté urbaine de Lyon (en baisse de - 6 % par rapport à 2014) et la part attribuée antérieurement par le Département du Rhône (équivalente à 50 000 €).

La convention à passer avec l'association comprend une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs généraux énoncés ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 178 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de la 7° édition du Festival du cinéma qui se déroulera du 12 au 18 octobre 2015.
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Le montant à payer** sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 6574 fonction 317 opération n° 0P02O0939 à hauteur de 1 128 000 € et compte 6574 fonction 317 opération n° 0P03303866A à hauteur de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.